

Procès-verbal

de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 2 août 2021, à 20h00.

En vertu des arrêtés ministériels numéros 2020-029 du 26 avril 2020, 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux ainsi que du décret numéro 1072-2021 du 28 juillet 2021, la séance s'est tenue par vidéoconférence sans la présence du public. Sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers Jacques Darce, Claude Gauthier et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques Ladouceur.

Madame Ann Tremblay, directrice générale et madame Roxanne Veilleux, greffière, assistent également par vidéoconférence à cette séance.

Monsieur le conseiller Stéphane Bérard est absent.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1 Motion de félicitations – Madame Rachel Leblanc-Bazinet;

3. Approbation du procès-verbal

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021;

4. Avis de motion

4.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 21-R-242 concernant les animaux;

5. Adoption de règlement

5.1 Règlement numéro 21-R-186-10 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 14-R-186;

6. Rapports de Comités et Commissions

7. Dépôt des rapports internes du mois de juillet 2021 : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque;

8. Législation et administration

8.1 Demande de traverse de VTT par le Club Riverain VTT pour la saison 2021-2022;

8.2 Entente pour les services de gestion et de rédaction d'appels d'offres et de contrats de gré à gré – Édilex;

8.3 Demande au gouvernement du Québec - Statut d'exo à titre d'organisme admissible à l'aide financière pour l'achat d'autobus électriques;

8.4 Demande au gouvernement du Québec pour mettre en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux;

8.5 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes – Association locale des personnes handicapées de Chambly et la région (ALPHA);

8.6 Demande de soutien financier dans le contexte de la pandémie de COVID-19 – L'Entraide Plus;

8.7 Demande de soutien financier dans le contexte de la pandémie de COVID-19 – Maison Simonne-Monet-Chartrand;

8.8 Demande de soutien financier dans le contexte de la pandémie de COVID-19
Entraide et Partage;

8.9 Demande de soutien financier dans le contexte de la pandémie de COVID-19 –
Centre d’action bénévole La Seigneurie de Monnoir;

8.10 Demande de soutien financier dans le contexte de la pandémie de COVID-19 – La
Maison Hina;

9. Finances

9.1 Approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières;

9.2 Dépôt des rapports budgétaires du 27 juillet 2021;

9.3 Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de juillet 2021;

10. Travaux publics

10.1 Travaux de rapiéçage mécanique et manuel sur diverses rues;

10.2 Fourniture d’enrobés bitumineux 2021;

10.3 Achat de matériaux pour le remplacement du réseau d’eau potable – boulevard
Swail;

10.4 Travaux d’excavation pour le remplacement du réseau d’eau potable – boulevard
Swail;

11. Urbanisme

11.1 Dépôt du procès-verbal non adopté de la séance du comité consultatif
d’urbanisme du 21 juillet 2021;

11.2 PIIA : Agrandissement du bâtiment principal, 2225, chemin des Patriotes, lots
1 813 930 à 1 813 935;

11.3 DER21-05 : Demande de dérogation mineure pour l’aménagement d’une aire de
détente dans la remise à jardin, d’un bain froid et d’un spa au 103, chemin de
Marieville, lot 1 813 017;

11.4 Demande de modification au règlement d’urbanisme : 2374, chemin des
Patriotes, lot 1 812 923;

11.5 Frais pour fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de
lotissement, lots 1 811 762 et 1 811 744;

12. Sécurité publique

12.1 Construction d’une nouvelle caserne – Libération partielle de la retenue et
retenue spéciale;

13. Hygiène du milieu

13.1 Parc Fortier – Travaux de stabilisation de la berge;

14. Loisirs, vie communautaire et culture

14.1 Démission de l’employée 70-0241;

14.2 Entente relative aux services d’un travailleur de rue pour l’année 2021-2022
(POINT RETIRÉ);

15. Point(s) nouveaux

15.1 Dépôt des budgets révisés 2021 de l'Office municipal d'habitation du bassin de Chambly;

16. Période de questions

17. Levée de la séance

21-08-172

RÉSOLUTION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darce et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

- Retrait du point 14.2 : Entente relative aux services d'un travailleur de rue pour l'année 2021-2022;

- Ajout du point 15.1 : Dépôt des budgets révisés 2021 de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly.

Adoptée.

21-08-173

RÉSOLUTION

**2.1 MOTION DE FÉLICITATIONS –
MADAME RACHEL LEBLANC-BAZINET**

CONSIDÉRANT l'importance de souligner le parcours de la Richeloise madame Rachel Leblanc-Bazinet, aux jeux olympiques de Tokyo 2020 dans la discipline de l'haltérophilie;

CONSIDÉRANT que, lors de ses jeux olympiques, madame Rachel Leblanc-Bazinet s'est classée 12^e dans sa catégorie;

En conséquence, il est proposé unanimement que le conseil municipal donne une motion de félicitations à madame Rachel Leblanc-Bazinet pour sa participation et son classement aux jeux olympiques de Tokyo 2020 dans la discipline de l'haltérophilie.

Adoptée.

21-08-174

RÉSOLUTION

**3.1 APPROBATION DU PROCÈS-
VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
5 JUILLET 2021**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jacques Darce et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021.

Adoptée.

21-08-175

RÉSOLUTION

**4.1 AVIS DE MOTION ET
PRÉSENTATION DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 21-R-242
CONCERNANT LES ANIMAUX**

Avis de motion est donné par Bruno Gattuso, conseiller, que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, un règlement concernant les animaux

Bruno Gattuso explique le projet de règlement en indiquant que celui-ci vise notamment à réglementer la garde et la possession d'animaux sur le territoire de la Ville de Richelieu, et ce en harmonie avec la réglementation provinciale en vigueur.

Bruno Gattuso dépose le projet de règlement.

21-08-176

RÉSOLUTION

**5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 21-R-186-10
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
D'URBANISME NUMÉRO 14-R-186**

- CONSIDÉRANT** que la Ville de Richelieu a adopté un règlement d'urbanisme afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;
- CONSIDÉRANT** que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) permet à une municipalité de modifier ce règlement;
- CONSIDÉRANT** que l'application de la réglementation d'urbanisme, au fil des ans, a permis d'identifier diverses dispositions méritant d'être bonifiées afin de mieux refléter les caractéristiques du territoire et du milieu bâti;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion, avec présentation du premier projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021 par Tania Ann Blanchette et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance, conformément à la loi;
- CONSIDÉRANT** que compte tenu des restrictions imposées par l'état d'urgence sanitaire, le premier projet de règlement adopté lors de la séance du 7 juin 2021 a fait l'objet d'une période de consultation écrite invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu, en remplacement de l'assemblée publique de consultation et que suite à la période de consultation écrite, la Ville n'a reçu aucun commentaire ou demande de modification à l'égard du contenu du premier projet de règlement;
- CONSIDÉRANT** suite à l'adoption du second projet de règlement, lors de la séance du conseil tenue le 5 juillet 2021, aucune demande de participation à un référendum n'a été transmise à la municipalité suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

En conséquence, il est proposé Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le règlement numéro 21-R-186-10 intitulé « *Règlement modifiant le règlement d'urbanisme 14-R-186* ».

Adoptée.

7... Dépôt des rapports internes : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque.

21-08-177

RÉSOLUTION

**8.1 DEMANDE DE TRAVERSE DE VTT
PAR LE CLUB RIVERAIN VTT POUR LA
SAISON 2021-2022**

- CONSIDÉRANT** que le Club Riverain VTT a présenté une demande de traverse à la hauteur du rang de la Savane;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jacques Darce et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de la Ville de Richelieu autorise la demande de traverse pour la saison 2021-2022 à la hauteur du 2375, rang de la Savane, à Richelieu, tel que demandé par le Club Riverain VTT, conditionnellement à l'installation de panneaux indicateurs de traverse par le Club Riverain VTT et au respect des règles de sécurité établies et les lois en vigueur.

Adoptée.

21-08-178

RÉSOLUTION

8.2 MODULE DE RÉDACTION DE DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ET DE CONTRATS DE GRÉ À GRÉ - ÉDILEX

CONSIDÉRANT l'offre de services d'Édilex inc. datée du 27 juillet 2021 et portant le numéro 1603;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE la directrice générale à finaliser et signer, pour et au nom de la Ville, l'entente pour les services de gestion de rédaction d'appels d'offres et de contrats de gré à gré avec la compagnie Edilex inc., pour un montant de 18 055,13\$, taxes incluses, sur trois (3) ans.

AUTORISE le paiement pour l'année 2021 à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-12-000) et transféré dans un surplus affecté jusqu'à ce que le projet soit terminé.

AUTORISE les paiements pour les années 2022 et 2023 à même le poste budgétaire 02-190-00-414.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-08-179

RÉSOLUTION

8.3 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - STATUT D'EXO À TITRE D'ORGANISME ADMISSIBLE À L'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'AUTOBUS ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a procédé, en 2017, à une refonte de l'organisation du transport collectif dans la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de cette refonte, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a été abolie, tout comme les Conseils intermunicipaux de Transport (CIT), ces derniers desservant les villes des couronnes Sud et Nord de la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gouvernance du transport en commun, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a été créée pour planifier, organiser, financer et promouvoir les services de transport collectif pour la région métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT que les sociétés de transport de Montréal (STM), de Longueuil (RTL) et de Laval (STL), ainsi qu'Exo, ont été reconnues comme *Organismes publics de transport en commun* (OPTC), et qu'ils ont la responsabilité d'assurer l'exploitation des

services de transport collectif sur le territoire de l'ARTM, et que la politique de financement de l'ARTM prévoit les modalités de financement des services par les municipalités desservies;

CONSIDÉRANT que les villes des couronnes Sud et Nord sont desservies par Exo, le deuxième plus important OPTC en termes de nombre de véhicules et que la population représente 30 % du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT que les trois sociétés de transport (STM, RTL et STL) sont propriétaires de leurs autobus et de leurs garages d'entretien;

CONSIDÉRANT qu'Exo est le seul OPTC qui ne possède pas ses propres autobus ou garages d'entretien, celui-ci ayant recours à des fournisseurs du secteur privé qui offrent un service clé en main aux usagers des couronnes Sud et Nord;

CONSIDÉRANT le lancement, en novembre 2020, du *Plan pour une économie verte 2030* (PEV 2030) par le gouvernement du Québec, première politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 37,5 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990;

CONSIDÉRANT que par la mise en place du PEV 2030, Québec entreprend une action vigoureuse en vue d'électrifier le secteur des transports, secteur responsable de près de 50 % des émissions de gaz à effet de serre, en misant particulièrement sur l'électrification du transport collectif, dont celui par autobus urbain;

CONSIDÉRANT que les Villes ont davantage de contrôle sur la mise en place de moyens pour contrer les gaz à effet de serre au niveau *corporatif* (ville) qu'au niveau *communautaire* (institutions, gouvernement, commerces, industries);

CONSIDÉRANT que des actions concrètes peuvent être posées dans chacune des villes (*corporatif*) en faveur du secteur transport;

CONSIDÉRANT que les villes sont traversées par des circuits de transport par autobus (*communautaire*) pour lesquels elles n'ont aucun contrôle quant au mode de motorisation et que, par le fait même, elles ne peuvent contribuer à diminuer les gaz à effet de serre issus de ce secteur d'activité sur leur propre territoire;

CONSIDÉRANT que les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé des aides financières importantes pour les organismes paramunicipaux afin que ceux-ci puissent convertir leur flotte en autobus à propulsion 100 % électrique;

CONSIDÉRANT que trois OPTC métropolitains, soit la STM, le RTL et la STL, pourront bénéficier de ces aides financières gouvernementales car ils sont propriétaires de leurs autobus;

CONSIDÉRANT que les fournisseurs du secteur privé ne sont pas admissibles aux aides financières gouvernementales du PEV 2030 pour l'acquisition des véhicules électriques;

CONSIDÉRANT que le modèle d'affaires de l'OPTC Exo a tout avantage à évoluer afin que l'organisation devienne propriétaire progressivement des autobus et des garages, tout en maintenant l'exploitation et l'entretien en ayant recours à des transporteurs spécialisés pour assurer le service;

CONSIDÉRANT que sans l'aide gouvernementale, ces villes ne pourront atteindre des baisses significatives de leurs émissions de gaz à effet de serre liées au transport en raison de la circulation, sur

leur territoire, d'autobus majoritairement propulsés au diesel.

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal :

DEMANDE au ministre des Transports du Québec et au gouvernement provincial d'entériner la proposition d'Exo de modifier son modèle d'affaires afin qu'elle puisse être propriétaire de ses autobus et de ses garages d'entretien, lui permettant de bénéficier des aides financières gouvernementales pour l'achat d'autobus électriques et des garages d'entretien afférents, de réduire ses coûts d'exploitation et les coûts facturés aux villes et de bonifier le service aux usagers suivant l'accroissement de la demande et de la fréquence;

DEMANDE au gouvernement d'ajuster les programmes existants d'aide financière à l'égard de l'achat d'autobus électriques afin d'en faire bénéficier Exo dès la première phase d'octroi de subvention;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis au ministre des Transports, au premier ministre du Québec, au ministre de l'Environnement, au président de l'ARTM, au directeur général d'Exo, à la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, aux maires et mairesses des couronnes Sud et Nord, au député provincial de Chambly, à la MRC de Rouville à la Table des préfets et élus de la couronne Sud ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

Adoptée.

21-08-180

RÉSOLUTION

8.4 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR METTRE EN PLACE DES MOYENS DISSUASIFS CONTRE L'INTIMIDATION ET LA DIFFAMATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

CONSIDÉRANT

la résolution portant le numéro 67-05-21 de la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier adoptée le 11 mai 2021 demandant au gouvernement provincial que soit créée, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants;

CONSIDÉRANT

que les élus de la Ville de Richelieu sont d'avis que l'intimidation, la violence verbale, la diffamation et tous les gestes pouvant nuire à l'intégrité, l'honneur ou la réputation d'un élu, devraient être des gestes punissables par le gouvernement provincial à titre d'infraction pénale;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal :

APPUI la Municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier dans sa demande au gouvernement provincial que soit créée, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants;

TRANSMET la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au député de Chambly, à la présidente de l'Union des municipalités, ainsi qu'au président de la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée.

21-08-181

RÉSOLUTION

8.5 DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES – ASSOCIATION LOCALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHAMBLY ET LA RÉGION (ALPHA)

CONSIDÉRANT la lettre du 21 juin 2021 de la Commission municipale du Québec relativement à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières de l'organisme ALPHA;

CONSIDÉRANT la demande formulée par ALPHA le 11 mai 2021 afin de reconduire sa reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières;

CONSIDÉRANT qu'ALPHA est propriétaire de l'immeuble situé au 608-610, 12^e Avenue;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal appuie la démarche de l'Association locale des personnes handicapées de Chambly et la région (ALPHA) visant à reconduire la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières.

Adoptée.

21-08-182

RÉSOLUTION

**8.6 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER
DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE
DE COVID-19 – L'ENTRAIDE PLUS**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de l'organisme L'Entraide Plus, datée du 15 juillet 2021;

CONSIDÉRANT le besoin exceptionnel de soutien financier dû au contexte de la pandémie de COVID-19;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement d'une donation de 6 000\$ à l'organisme L'Entraide Plus à même le surplus affecté COVID (poste budgétaire 55-930-12-023).

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-08-183

RÉSOLUTION

**8.7 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER
DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE
DE COVID-19 – MAISON SIMONNE-
MONET-CHARTRAND**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de la Maison Simonne-Monet-Chartrand, datée du 19 juillet 2021;

CONSIDÉRANT le besoin exceptionnel de soutien financier dû au contexte de la pandémie de COVID-19;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement d'une donation de 6 000\$ à la Maison Simonne-Monet-Chartrand à même le surplus affecté COVID (poste budgétaire 55-930-12-023).

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-08-184

RÉSOLUTION

**8.8 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER
DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE
DE COVID-19 – ENTRAIDE ET
PARTAGE**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier d'Entraide et Partage;

CONSIDÉRANT le besoin exceptionnel de soutien financier dû au contexte de la pandémie de COVID-19;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement d'une donation de 6 000\$ à Entraide et Partage à même le surplus affecté COVID (poste budgétaire 55-930-12-023).

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-08-185

RÉSOLUTION

**8.9 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER
DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE
DE COVID-19 – CENTRE D'ACTION
BÉNÉVOLE LA SEIGNEURIE DE
MONNOIR**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier du Centre d'action bénévole La Seigneurie de Monnoir, datée du 19 juillet 2021;

CONSIDÉRANT le besoin exceptionnel de soutien financier dû au contexte de la pandémie de COVID-19;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement d'une donation de 20 000\$ au Centre d'action bénévole La Seigneurie de Monnoir à même le surplus affecté COVID (poste budgétaire 55-930-12-023).

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-08-186

RÉSOLUTION

8.10 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 – LA MAISON HINA

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de la Maison Hina, datée du 14 juillet 2021;

CONSIDÉRANT le besoin exceptionnel de soutien financier dû au contexte de la pandémie de COVID-19;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement d'une donation de 3 000\$ à la Maison Hina à même le surplus affecté COVID (poste budgétaire 55-930-12-023).

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-08-187

RÉSOLUTION

9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU BUDGET DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au 27 juillet 2021, soit :

- Chèques numéros 10133 à 10209 pour un montant total de 202 820,79\$.

D'APPROUVER la liste des déboursés payés d'avance au 27 juillet 2021 pour un montant total de 539 340,09\$.

D'AUTORISER la trésorière à les payer.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

9.2 ... Dépôt des rapports budgétaires du 27 juillet 2021;

9.3 ... Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de juillet 2021;

21-08-188

RÉSOLUTION

**10.1 TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE
MÉCANIQUE ET MANUEL SUR
DIVERSES RUES**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement à Fortin Asphalte Excavation inc. de la facture numéro 3443, datée du 29 juin 2021, au montant de 15 952,78\$, taxes incluses, pour des travaux de rapiéçage mécanique et manuel sur diverses rues du territoire de la Ville de Richelieu, à même les postes budgétaires 02-413-00-517 et 02-320-00-517.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-08-189

RÉSOLUTION

**10.2 FOURNITURE D'ENROBÉ
BITUMINEUX 2021**

CONSIDÉRANT les besoins en pavage de diverses rues sur l'ensemble du territoire en 2021 ainsi que pour le projet d'aqueduc boulevard Swail;

CONSIDÉRANT la communication de Construction DJL inc., datée du 14 juin 2021 dans laquelle l'entreprise s'engage à fournir des mélanges d'enrobés bitumineux à des conditions avantageuses, soit aux mêmes conditions que celles offertes dans le cadre de l'appel d'offres TP2020-06 octroyé en juin 2020 par la résolution 20-06-146;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics, en date du 23 juin 2021;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE un contrat de gré à gré pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour diverses rues et pour l'aqueduc boulevard Swail à l'entreprise Construction DJL inc. pour un montant n'excédant pas 50 000\$, taxes incluses.

AUTORISE le paiement à même le poste budgétaire 02-320-00-517 et le projet d'aqueduc boulevard Swail.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-08-190

RÉSOLUTION

**10.3 ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LE
REMPACEMENT DU RÉSEAU D'EAU**

POTABLE – BOULEVARD SWAIL

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 15 du *Règlement 20-R-227 sur la gestion contractuelle*, la Ville peut procéder à un octroi de contrat de gré à gré pour ce type de travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics, en date du 19 juillet 2021, concernant l'achat de matériaux pour le remplacement du réseau d'eau potable sur le boulevard Swail;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal :

OCTROIE le contrat pour l'achat de matériaux pour le remplacement du réseau d'eau potable sur le boulevard Swail à l'entreprise St-Germain Égouts et Aqueducs inc. pour un montant de 35 691,77\$, taxes en sus, selon les termes de sa soumission numéro SC-77818, datée du 12 juillet 2021;

AUTORISE le paiement à même le projet d'aqueduc boulevard Swail.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-08-191

RÉSOLUTION

10.4 TRAVAUX D'EXCAVATION POUR LE REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE – BOULEVARD SWAIL

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 15 du *Règlement 20-R-227 sur la gestion contractuelle*, la Ville peut procéder à un octroi de contrat de gré à gré pour ce type de travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics, en date du 20 juillet 2021, concernant les travaux d'excavation pour le remplacement du réseau d'eau potable sur le boulevard Swail;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

OCTROIE le contrat de gré à gré pour les travaux d'excavation pour le remplacement du réseau d'eau potable sur le boulevard Swail à l'entreprise Excavation Michel Tessier inc. pour un montant ne dépassant pas de 44 979,00\$, taxes en sus, selon les termes de son offre de services datée du 15 juillet 2021;

AUTORISE le paiement à même le projet d'aqueduc boulevard Swail.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

11.1 Dépôt du procès-verbal non-adopté du comité consultatif d'urbanisme du 21 juillet 2021.

21-08-192

RÉSOLUTION

11.2 PIIA : AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL, 2225, CHEMIN DES PATRIOTES, LOTS 1 813 930 À 1 813 935

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 5 « Corridor de la rivière Richelieu »;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à y construire une verrière 4 saisons en cour arrière d'une dimension de 16'6" X 12';

CONSIDÉRANT le plan d'implantation préparé par monsieur Yves Madore, arpenteur-géomètre, daté du 2 juin 2021 et portant le numéro de minute 62 188;

CONSIDÉRANT les plans du solarium, préparés par monsieur Lajoie de la compagnie Salarium Alutek inc., datés du 26 avril 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du 21 juillet 2021 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement de que le conseil municipal approuve la demande telle que présentée.

Adoptée.

21-08-193

RÉSOLUTION

11.3 DER21-05 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE DÉTENTE DANS LA REMISE À JARDIN, D'UN BAIN FROID ET D'UN SPA AU 103, CHEMIN DE MARIEVILLE, LOT 1 813 017

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser l'aménagement d'une aire de détente (sauna) dans la remise à jardin;

CONSIDÉRANT que selon le règlement d'urbanisme 14-R-186, une remise à jardin est un bâtiment accessoire à un usage résidentiel, détaché du bâtiment principal, destiné à remiser des articles de jardinage, des outils et autres menus articles nécessaires à l'entretien d'une propriété résidentielle;

CONSIDÉRANT que la remise à jardin respecte les dispositions prescrites par le règlement 14-R-186 en matière de dimension, d'élévation et d'implantation;

CONSIDÉRANT qu'une aire de détente n'est pas un usage destiné à l'entretien d'une propriété résidentielle;

CONSIDÉRANT que le règlement d'urbanisme 14-R-186, ne comporte aucune disposition régissant ce type d'aires de détente (sauna);

CONSIDÉRANT que la demande consiste également à autoriser l'implantation d'un spa et d'un bain froid dans la cour arrière;

CONSIDÉRANT qu'un bain froid est constitué de marches de béton menant à un bain en fibre semi-enfoui, que celui-ci a les mêmes dimensions et mêmes capacités qu'un spa (en bas de 2000 litres) et qu'il sera recouvert d'un couvercle de spa amovible traditionnel comportant un mécanisme de barrure pouvant résister à un poids de 300 livres;

CONSIDÉRANT que le règlement 14-R-186 n'autorise qu'un seul spa par terrain;

CONSIDÉRANT que la dérogation vise également à permettre la présence d'un bain froid et d'un spa sur un terrain;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du 21 juillet 2021 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement de que le conseil municipal approuve la demande telle que présentée.

Adoptée.

21-08-194

RÉSOLUTION

**11.4 DEMANDE DE MODIFICATION AU
REGLEMENT D'URBANISME : 2374,
CHEMIN DES PATRIOTES, LOT 1
812 923**

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification au règlement d'urbanisme 14-R-186 a été déposée à la Ville pour étude;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à demander l'autorisation afin d'utiliser le bâtiment accessoire (garage) du 2374, chemin des Patriotes comme aire d'entreposage pour du matériel de plomberie (gicleurs);

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet requiert, au préalable, une modification au règlement d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'emplacement concerné fait partie de la zone 509 où les entreprises reliées aux activités de constructions (sous-classe E-1) ne sont pas autorisées;

CONSIDÉRANT que la zone 509 n'autorise pas les établissements d'entreposage (sous-classe E-2), autres que ceux liés aux entreprises de transport;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme est d'avis qu'il n'est pas souhaitable d'autoriser les activités reliées au domaine de la construction à proximité du secteur « entrée de ville »;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du 21 juillet 2021 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement de que le conseil municipal refuse la demande telle que présentée.

Adoptée.

21-08-195

RÉSOLUTION

**11.5 FRAIS POUR FONDS DE PARCS,
TERRAINS DE JEUX ET ESPACES
NATURELS – DEMANDE DE
LOTISSEMENT, LOTS 1 811 762 ET
1 811 744**

- CONSIDÉRANT** la demande de lotissement du 19 juillet 2021;
- CONSIDÉRANT** le projet de plan de remplacement des lots 1 811 762 et 1 811 744 (les « Lots ») créant quatre (4) lots préparés par Vital Roy inc., arpenteurs-géomètres en date du 15 juillet 2021 et portant la minute 56044;
- CONSIDÉRANT** que les Lots ont une superficie totale d'environ 10 800 mètres carrés;
- CONSIDÉRANT** que les Lots ont front sur le chemin de Marieville;
- CONSIDÉRANT** les articles 24.6 et suivants du *Règlement d'urbanisme 14-R-186* concernant la contribution pour fonds de pars, terrains de jeux et espaces naturels;
- CONSIDÉRANT** que l'article 24.6 prévoit plus spécifiquement que :
- « Sauf dans les cas d'exception prévus à l'article 24.6.1, aucune opération cadastrale ne peut être approuvée à moins que le propriétaire s'engage:
- soit à céder gratuitement à la municipalité un terrain qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;
 - soit qu'il verse une somme à la municipalité;
 - soit qu'à la fois il prenne un tel engagement et effectue un tel versement.
- Le conseil décide, dans chaque cas, laquelle des trois options s'applique. »
- CONSIDÉRANT** que le conseil est d'avis que la contribution doit être effectuée en terrain;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement de que le conseil municipal, aux fins de la demande de lotissement décrite au préambule de la présente résolution, :

REFUSE la demande de permis de lotissement telle que présentée.

SOUHAITE recevoir la contribution prévue aux articles 24.6 et suivant du *Règlement d'urbanisme 14-R-186* sous forme de terrain.

Adoptée.

21-08-196

RÉSOLUTION

12.1 CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE – LIBÉRATION PARTIELLE DE LA RETENUE ET RETENUE SPÉCIALE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres TP2019-01 concernant la construction d'une nouvelle caserne;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du contrat, la Ville conserve actuellement une retenue de 5%, soit 201 863.99\$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT les déficiences et autres frais établis au bordereau « Retenue spéciale | caserne 30 | Ville de Richelieu » déposé en soutien

de la présente résolution;

CONSIDÉRANT qu'une retenue spéciale est nécessaire afin de corriger les éléments qui sont énoncés au bordereau, lesquels sont estimés à 87 719,46\$, taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE la libération partielle d'une somme de 117 144,53\$, taxes incluses, de la retenue dans le projet TP2019-01 – Construction d'une nouvelle caserne et en autorise le paiement à Constructions Bâtiments Québec inc.;

CONSERVE une somme de 87 716,46\$, taxes incluses, à titre de retenue spéciale.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

Le conseiller Claude Gauthier quitte son siège.

21-08-197

RÉSOLUTION

13.1 PARC FORTIER – TRAVAUX DE STABILISATION DE LA BERGE

CONSIDÉRANT le problème d'érosion des berges au parc Fortier;

CONSIDÉRANT la proposition du COVABAR de procéder à des travaux de stabilisation sur une portion de 30 mètres;

CONSIDÉRANT le projet de devis technique daté du 22 juillet 2021 préparé par Aqua-Berge;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux, estimés à environ 50 000\$, seront entièrement défrayés par le COVABAR;

En conséquence, il est proposé Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darce et résolu unanimement que le conseil :

APPUIE le projet du Covabar tel que présenté au projet de devis technique du 22 juillet 2021 préparé par Aqua-Berge pour la stabilisation d'une portion de 30 mètres de la berge au parc Fortier sur une partie des lots 2 086 481 et 2 086 479 (identifiée comme « coupe B »).

Adoptée.

Le conseiller Claude Gauthier retourne à son siège.

21-08-198

RÉSOLUTION

14.1 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉE 70-0241

CONSIDÉRANT la lettre de démission du 29 juin 2021 de madame Anne-Marie St-Onge, surveillante;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte de la démission de madame

Anne-Marie St-Onge de son poste de surveillante, en date du 29 juin 2021, et lui souhaite le meilleur succès dans ses projets.

Adoptée.

21-08-199

RÉSOLUTION

**15.1 DÉPÔT DES BUDGETS RÉVISÉS
2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DU BASSIN DE
CHAMBLY**

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte du dépôt des budgets révisés de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly (003917) soit :

- le budget approuvé le 31 mai 2021 et portant le numéro d'approbation 0110, approuvé par la résolution du 15 juillet 2021 portant le numéro 21-07-499;
- le budget approuvé le 2 juillet 2021 et portant le numéro d'approbation 0142 approuvé par la résolution du 15 juillet 2021 portant le numéro 21-07-500.

Adoptée.

16 Période de questions

21-08-200

RÉSOLUTION

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que la séance soit levée à 20h19.

Adoptée.

Jacques Ladouceur
Maire

Roxanne Veilleux
Greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.